

ACTUALITÉ AVESNES

Investissement 2009 : des défibrillateurs partout

mercredi 01.04.2009, 04:52 - La Voix du Nord

Le budget 2009 dans ses grandes lignes reprend la poursuite de projets d'aménagements lancés les années précédentes

Fonctionnement : La communauté de communes a approuvé la création d'un espace numérique mobile. Une personne recrutée en juin prochain se déplacera dans toutes les communes. Elle proposera des accès à internet, accompagnés et sous tutelle d'un animateur, avec également des formations spécifiques à la demande. Cela correspond à 31 000 € par an les deux premières années, la Région accorde 10 000 € de subvention.

- « Les dépenses seront contenues », affirme François Letellier. Et ce, même avec un nombre plus important de contrats aidés dans le cadre de chantier d'insertion, du développement de la politique de soutien à l'entretien des haies bocagères et de la hausse des intérêts d'emprunt correspondant au prêt conclu pour l'acquisition des anciens locaux Satemat à Avesnes.
- Les recettes : il y a une baisse de - 2,85 € des bases de taxe professionnelles. Comme elle est supérieure à 2 %, l'État compense pendant trois ans. Il y a, au contraire, une hausse des bases pour la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti. Pas de hausse des taux en 2009. Au niveau des dotations, la diminution est importante en 2009 : - 23 759 €.

Investissement : En dépenses, trois opérations majeures : 61 745 € pour l'aire d'accueil des gens du voyage pour l'acquisition du terrain 100 000 E pour les anciens locaux Satemat 193 371 € pour le site de l'ancien garage Peugeot d'Avesnelles (Gamm Vert).

- En recettes, on trouve 322 000 E provenant des ventes de Satemat et du terrain route de Sains (Gamm Vert). 25 000 E piochés dans la réserve parlementaire de Jean-René Lecerf, au départ attribués à une étude habitat, sont placés finalement sur l'aire des gens du voyage.
- Achats prévus : des bacs roulants pour la collecte sélective, du matériel pour la SECPA, des composteurs, un véhicule pour le transport des employés de la SECPA, trois radars pédagogiques (lire page 7). Une trentaine de défibrillateurs pour un montant de 50 000 E, subventionné à 50 %. Chaque commune aura un défibrillateur fixe, un de plus par tranche de 10 000 habitants supplémentaires. Des défibrillateurs mobiles seront à disposition des communes en fonction des besoins.